

# ÊTRE DIPLOMÉ AVEC UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE



## Le contrat d'apprentissage

Un contrat peut être signé dans

- ◇ le secteur privé (TPE, PME grande entreprise, entreprise d'intérim, association, tous secteurs confondus)
- ◇ le secteur public (mairie, collectivités locales ou territoriales, armée, rectorat, ministères, les établissements publics, hôpitaux...).

L'apprenti(e) devient un(e) salarié(e) de l'entreprise. Il (elle) est soumis(e) au code du travail et à la convention collective de l'entreprise :

- ◇ 35 heures par semaine
- ◇ période d'essai
- ◇ salaire qui varie en fonction de l'âge et du niveau de formation
- ◇ ...

Pour tous les apprenti(e)s mineur(e)s, des règles spécifiques existent (sur le temps et les conditions de travail).

L'apprenti(e) est suivi(e) en entreprise par son maître d'apprentissage et par le CFA lors de rencontres régulières. Le maître d'apprentissage veille à la bonne intégration de l'apprenti(e), à lui confier des missions qui s'intègrent dans sa formation et à suivre ses résultats. Pour réussir l'alternance, un savoir-être et des qualités d'autonomie, d'organisation, d'assiduité sont nécessaires.

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'une entreprise. Prenez contact avec nous! DPMV 09-062018



**CFAAR** en chiffres:

**27** lieux de formation

**44** diplômes proposés



**CFA de l'Académie de Reims**  
**11 Rue Jean Jaurès—08200 SEDAN**  
**03 24 27 41 16**  
**cfa@ac-reims.fr - www.cfaar.fr**



**MENTION  
COMPLÉMENTAIRE  
PLAQUISTE**



Le (la) titulaire de cette mention complémentaire monte des éléments préfabriqués comme le Placoplâtre.

Il (elle) intervient directement après l'achèvement du gros œuvre.

Il (elle) prépare les emplacements de gaines et autres réservations, et effectue de petits travaux de menuiserie à partir des données techniques,

Il (elle) met en place des produits d'isolation thermique, acoustique et de protection au feu.

## Les conditions d'accès

Formation ouverte aux filles et aux garçons qui sortent de classe de 3ème de collège.

- Qualités requises : bonne condition physique, sens de l'organisation, sens de l'esthétique, esprit créatif, esprit d'équipe...
- Etre âgé entre 16 et 30 ans, des dérogations sont possibles (par exemple, avoir 15 ans et sortir de 3ème), renseignez vous auprès du CFA (Centre de Formation d'Apprentis).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

## La formation

Durée de la formation : 1 an en alternance.

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais ils sont adaptés au rythme de l'alternance.

L'apprenti est suivi en entreprise par le CFA.

Il n'y a pas de frais de formation.

## Les débouchés

**Poursuite d'études :**

Bac Pro Technicien du Bâtiment, Bac Pro Travaux Public...

**Métier :**

Plâtrier...

## Le programme

13 semaines de formation par an .

**Enseignement général :**

Mathématiques, Français, Histoire Géographie, Prévention Santé Environnement, Education Physique et Sportive

**Enseignement professionnel :**

Technologie professionnelle, Prévention des Risques professionnels, dessin technique, lecture de plan, métré, dessin d'art et travaux pratiques

## Le site de formation

**UFA EREA de Wassy - E.R.E.A. de Wassy**

73 rue de la Madeleine 52130 WASSY

**03 25 55 30 64**

<http://sepia.ac-reims.fr/erea-wassy/-joomla-/index.php/2-non-categorise/1-accueil>



# MENTION COMPLÉMENTAIRE PLAQUISTE